

PREFET DES COTES D'ARMOR

ARRETE

**portant modification de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins
de l'Arguenon et de la Baie de Fresnaye**

LE PREFET DES CÔTES D'ARMOR
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 25 Janvier 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de l'Arguenon et de la Baie de Fresnaye ;
- VU l'arrêté préfectoral du 18 Novembre 2008 modifié le 30 novembre 2012 portant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de l'Arguenon et de la Baie de Fresnaye;
- VU l'arrêté du 20 décembre 2012 portant création de la communauté de communes de Plancoët-Plélan en remplacement des communautés de communes de Plancoët Val d'Arguenon et de Plélan, et la désignation des représentants au SAGE ARGUENON par délibération du 07 janvier 2013 ;
- VU la lettre de la chambre d'agriculture du 11 mars 2013 adressée aux présidents de CLE ;
- VU la lettre du 9 octobre 2012 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de l'Arguenon et de la Baie de Fresnaye est fixée ainsi qu'il suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

M. Dominique RAMARD, Président de la Commission Environnement, (inchangé)

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

M. Philippe MESLAY, conseiller général du canton de PLANCOET (**inchangé**)
Mme Marie-Reine TILLON, conseillère générale du Canton de MATIGNON, (**inchangé**)
M. Loïc RAOULT, vice-président du Conseil Général des Côtes d'Armor, (**inchangé**)
M. Michel VASPART, conseiller général du canton de Dinan-Est, (**inchangé**)

MAIRES et PRESIDENTS de GROUPEMENTS DES COTES D'ARMOR

M. René REGNAULT, Vice-Président de la Communauté de Communes de DINAN – 34 rue Bertrand Robidou – 22100 -DINAN, (**inchangé**)
M. Michel FABLET, Président de la Communauté de Communes du MENE, La Croix Jeanne Even – 22330 – COLLINEE, (**inchangé**)
M. Jean-Luc COUELLAN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de DU GUESCLIN, PARC D'ACTIVITE DU CHALET 42 – 22250 – BROONS, (**inchangé**)
M. Michel ROCHEFORT, Vice-Président de la Communauté de Communes de l' ARGUENON HUNAUDAYE, Manoir du Lou – BP 7 – DOLO, (**inchangé**)
M. Joseph CARFANTAN, Conseiller communautaire de LAMBALLE communauté, 50 rue d'Armor – 22400 – LAMBALLE, (**inchangé**)
M. Fred ROUXEL est désigné à la place de M. Pierre BERTRAND, représentant la Communauté de Communes du pays de MATIGNON, Maison du développement – rue du chemin vert – BP 26 – 22550 – MATIGNON, (**inchangé**)
► M. Alain JAN, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes de PLANCOET - PLELAN, 33 rue de la Madeleine – BP 44 – 221360 – PLANCOET ;
M. Alain LABBE, Maire-adjoint de BOURSEUL, (**inchangé**)
M. Daniel HAMON, Maire de JUGON LES LACS, (**inchangé**)
Mme Viviane LE DISSEZ, Maire de PLANCOET, (**inchangé**)
M. Michel JOUAN, Maire-Adjoint de PLENEE-JUGON, (**inchangé**)
M. Henri BLANCHARD, Maire de PLEVEN, (**inchangé**)
Mme Maryse GESBERT, Conseiller municipal de PLOREC SUR ARGUENON, (**inchangé**)
M. Gilles BERHAULT, Conseiller municipal de ROUILLAC, (**inchangé**)
M. Daniel ROYAN, Conseiller municipal de SAINT CAST LE GUILDON, (**inchangé**)
M. Sébastien CHESNAIS, Maire-Adjoint de PLUDUNO, (**inchangé**)
M. Jérôme LE BRETON, Maire de TREDIAS, (**inchangé**)

SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE

M. Prosper BESNARD, Président du SMAP, (**inchangé**)
M. Daniel BARON, Vice-Président du SMAP, (**inchangé**)

SYNDICAT MIXTE ARGUENON MARITIME

M. Jean-Luc CADE, (**inchangé**)

SYNDICAT MIXTE BV DU LAC DE JUGON

M. Franck MELET, président du syndicat mixte du bassin versant du lac de Jugon, (**inchangé**)

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

ASSOCIATION « EAU et RIVIERES de BRETAGNE »

M. Pierre GUEGUENIAT, 10 rue de Verdun – 35400 - SAINT MALO, (inchangé)

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS DES COTES D'ARMOR

M. Gilles DELAUNAY, La Béchardière – 22520 – SEVIGNAC (inchangé)

ASSOCIATION FORCE OUVRIERE DES CONSOMMATEURS - 29 rue François Mauriac – 22950 - TREGUEUX

M. Jean-Louis MELOU, (inchangé)

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'ARGUENON, 3 rue de l'Abreuvoir – 22130 - PLANCOET

M. Jean-René DUBOIS, (inchangé)

ASSOCIATION DE DEFENSE DU SITE DE LANCIEUX ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS – 29 rue de la gare – 22750 – SAINT JACUT DE LA MER

Mme Claire EMBERSON, (inchangé)

CHAMBRE d'AGRICULTURE des COTES D'ARMOR – Avenue du chalutier « sans pitié » - BP 540 – 22195 – PLERIN CEDEX

M. Jean-Pierre GROUAZEL, (inchangé)

M. Alain TIENGOU, (inchangé)

M. Cédric BINET, (inchangé)

CONFEDERATION PAYSANNE – Boulevard Edouard PRIGENT – 22000 SAINT BRIEUC

M. Thierry THOMAS, (inchangé)

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES BP 560 – 22195 – PLERIN CEDEX

M. Pierrick GUEGEN, (inchangé)

FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DES COTES D'ARMOR - Coopérative Le Gouessant – Zone Industrielle – BP 40228 – 22402 – LAMBALLE CEDEX

M. Joseph GAUTHIER, (inchangé)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES COTES D'ARMOR – rue de Guernesey – BP 514 – 22002 – SAINT BRIEUC CEDEX 01

Mme Catherine VERVEL, (inchangé)

**CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES COTES D'ARMOR – La Croix
Fresche Blanc – 22100 - AUCALEUC**

M. Louis NOEL, (inchangé)

FEDERATIONS de BRETAGNE

M. Hubert JEGU, 9 rue des Ponts – 22640 – PLENEE JUGON - Administrateur à la
Fédération de pêche des Côtes d'Armor, (inchangé)

**COMITE REGIONAL DE LA PECHE MARITIME – 1 Square René Cassin – 35700 –
RENNES**

- ▶ M. Alain COUDRAY, Président du comité départemental des pêches maritimes et des
élevages marins de Bretagne ;

**SECTION REGIONALE de CONCHYLICULTURE de BRETAGNE NORD
COMITE REGIONAL des PECHEES MARITIMES et ELEVAGES MARINS – 2 rue du
Parc au Duc – BP 67118 – 29671 – MORLAIX CEDEX**

M. Pascal BLANCHARD, (inchangé)

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation le Sous-Préfet de Dinan, (inchangé)

M. le Chef de la MISE des Côtes d'Armor, (inchangé)

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région
Centre, (inchangé)

Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la
Région Bretagne, (inchangé)

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, (inchangé)

Mme la Chef de la Délégation de Saint-Brieuc de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou sa
représentante, (inchangé)

M. le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son
représentant, (inchangé)

M. le directeur de l'IFREMER, ou son représentant, CRESCO – station de DINARD – 38 rue du
port Blanc – BP 80108 – 35801 – DINARD CEDEX (inchangé)

M. le directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, CRESCO – 38 rue du port Blanc – BP
80108 – 35801 – DINARD CEDEX ou son représentant, (inchangé)

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous préfet de l'arrondissement de
Dinan sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes
Administratifs, sur le site Internet du Syndicat Mixte Arguenon -Penthièvre et sur le site internet
national www.gesteau.eaufrance.fr.

A SAINT-BRIEUC, le 20 MARS 2013

Pour le Préfet
Et par délégation
Le Secrétaire Général

Gérard DEROUIN